

S.I.P.M.E.Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'EstérelSiège : BP 40022 - 83601 FREJUS CEDEX
Tél. 04 94 17 67 48 / 04 94 17 66 95
Fax 04 94 17 67 59
c.anavillela@ville-frejus.fr

JPJ/CA

Délégués en exercice	14
Présents	8

SEANCE DU

01 OCTOBRE 2019

Transmission en Préfecture	- 1 OCT. 2019
Date Réception	- 4 OCT. 2019

L'an deux mille dix-neuf et le premier du mois d'octobre à 10 heures 30, se sont réunis en Mairie des Adrets de l'Estérel, salle du conseil municipal, les membres du comité syndical, sous la présidence de Monsieur BROGLIO, Maire des Adrets de l'Estérel.

Etaient Présents :

- Mme TREMEREL Adjointe au Maire des ADRETS DE L'ESTEREL - DT
- Mme BAUDUIN Adjointe au Maire de TANNERON
- M. CLEUZIOU Conseillère communautaire CCPF - DS
- M. LAGUETTE Adjoint au Maire de BAGNOLS-EN-FORET - DT
- M. COLOMINES Adjoint au Maire de FREJUS - DT
- M. GERMAIN Roland Conseiller Municipal de PUGET-SUR-ARGENS - DT
- M. RICHARD Adjoint au Maire de SAINT-RAPHAEL - DT
- M. RICHARD Adjoint au Maire de THEOULE-SUR-MER - DT

Assistaient également à la séance :

- M. GERMAIN Jacques Conseiller Municipal des ADRETS DE L'ESTEREL - DS
- M. TREMEREL DGS - Mairie des ADRETS DE L'ESTEREL
- M. RUPRECHT Chargé de mission - Mairie de THEOULE SUR MER
- M. RENAUD BEZOT O.N.F.
- M. CADEOT O.N.F.
- M. SALVARELLI Responsable centre technique des Issambres - Mairie de ROQUEBRUNE SUR ARGENS
- M. JOURTAU Directeur du SIPME
- Mme TOURDOT Chargée de projets OGS et CFTGE - SIPME

Absents excusés :

- Monsieur OLLIVIER Maire de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS - DT
- Mme MAGAIL Adjointe au Maire de BAGNOLS-EN-FORET - DT
- Mme ROUX Attachée - Chargée de mission OGS et CFTGE -SIPME

DELIBERATION N° 2019-30		MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE CONCERTATION PUBLIQUE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL
Affiché du		
au		

Monsieur le Président expose :

Par délibération en date du 12 mars 2018, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME) a approuvé à l'unanimité la candidature du SIPME auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire aux fins de lancer une Opération Grand Site (OGS Estérel) sur le territoire, préalable nécessaire à l'attribution du label Grand Site de France. La « Note Argumentaire Opération Grand Site Estérel » a ainsi été approuvée par la Délibération n°82 du 12 mars 2018.

Par sa lettre du 1er octobre 2018 au préfet du Var, le ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a donné son accord pour l'engagement d'une « Opération Grand Site » (OGS) sur le site classé du Massif de l'Estérel, répondant ainsi favorablement au dossier de demande présenté par le SIPME, avec le soutien des préfectures de la région PACA, des Alpes-Maritimes et du Var.

Par ce courrier, le ministre reconnaît les qualités du massif de l'Estérel comme site de premier plan, approuve les orientations de gestion et d'aménagement proposées par les collectivités, et les engage à construire et mettre en œuvre le projet de territoire de l'OGS dans les années qui viennent, en vue d'obtenir le label Grand Site de France.

Il revient ainsi au SIPME, en tant que structure gestionnaire du Grand Site de l'Estérel, de mettre en place les moyens d'une dynamique de projet concerté qui viendra étayer son dossier de projet OGS devant la CSSPP. Il appartient donc au SIPME, dans l'organisation d'une gestion partenariale du site, de mettre en place un système de gouvernance pour l'OGS et de réunir les acteurs autour d'un projet de territoire partagé.

A cette fin, lors du 1^{er} Comité de pilotage de lancement de l'OGS, organisé par le SIPME le 29 mars 2019 et coprésidé par le Monsieur le Président du SIPME et par Monsieur le Préfet du Var, le SIPME a proposé un Schéma de gouvernance de l'Opération Grand site de l'Estérel, qui a été approuvé à l'unanimité, sous condition de prise en compte de compléments concernant la composition de certains comités (voir Compte-Rendu du Copil OGS du 29 mars 2019, en annexe).

Ce document vise à décrire le système de gouvernance à mettre en place dans le cadre de l'OGS Estérel en vue de porter une dynamique de projet concerté. Il s'agit d'un processus institutionnel et organisationnel de construction des différents modes de coordination entre acteurs, en vue de résoudre des problèmes du territoire, via la construction du projet Grand Site de l'Estérel. Le document précise ainsi les types d'acteurs impliqués dans la prise de décision, leur mode d'interaction et d'organisation, et les modes d'association de la société civile au processus, dans une logique de concertation.

Conformément à la Convention Internationale d'Aarhus du 25 juin 1998 reprise par la Charte Constitutionnelle de l'environnement, l'OGS veut prévoir et promouvoir une dynamique de projet partagé et une gouvernance intégratrice pour le vaste processus de son élaboration. La gouvernance se doit de rester souple, démocratique et efficace.

Suite à l'approbation du Schéma de gouvernance de l'Opération Grand site de l'Estérel par le Copil du 29 mars 2019 précité, une décision préfectorale devrait être prochainement prise pour valider la création du Copil de l'OGS Estérel.

Le Comité Syndical est donc invité à adopter les objectifs poursuivis et les modalités d'organisation et de concertation autour de l'Opération Grand Site de l'Estérel, présentés dans le « Schéma de Gouvernance de l'Opération Grand Site de l'Estérel » du 17/07/2019 joint en annexes, qui intègre les compléments demandés par le Copil du 29 mars.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les objectifs poursuivis et les modalités d'organisation et de concertation autour de l'Opération Grand Site de l'Estérel, présentés dans le « Schéma de Gouvernance de l'Opération Grand Site de l'Estérel » du 17/07/2019 joint en annexes, qui intègre les compléments demandés par le Copil du 29 mars.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité du Préfet du Var et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE à FREJUS, le 1er octobre 2019, et ont signé les membres présents après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME,
LE PRESIDENT,**



Nello BROGLIO

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be "Nello Broglio". The signature is written over a large, faint, circular stamp that is mostly illegible due to its lightness and the overlapping signature. The stamp seems to have some text in the center, but it is not clear.



SCHEMA DE GOUVERNANCE L'OPERATION GRAND SITE DE L'ESTEREL

JPJ/FR/SH - SIPME - DREAL PACA**Version du 12/07/2019, intégrant les remarques du COPIL OGSn°1 du 29 mars 2019****PRESENTATION DU DOCUMENT**

Ce document vise à décrire le système de gouvernance à mettre en place dans le cadre de l'Opération Grand Site de l'Estérel (OGS) en vue de porter une dynamique de projet concerté. Il s'agit d'un processus institutionnel et organisationnel de construction des différents modes de coordination entre acteurs, en vue de résoudre des problèmes du territoire, via la construction du projet Grand Site de l'Estérel. Le présent document précise ainsi les types d'acteurs impliqués dans la prise de décision, leur mode d'interaction et d'organisation, et les modes d'association de la société civile au processus, dans une logique de concertation.

Conformément à la Convention Internationale d'Aarhus du 25 juin 1998 reprise par la Charte Constitutionnelle de l'environnement, l'OGS veut prévoir et promouvoir une dynamique de projet partagé et une gouvernance intégratrice pour le vaste processus de son élaboration. La gouvernance se doit de rester souple, démocratique et efficace.

Le schéma de la gouvernance de l'OGS Estérel est issu :

- des contributions formulées lors du Groupe de travail de préfiguration de la gouvernance du 10/07/2018 organisé par le SIPME, qui a associé des élus et des techniciens des communes du territoire de l'OGS, des représentants d'EPCI du territoire (CAVEM, CAPL, CCPF), des représentants de collectivités (Région PACA, Conseil Départemental du Var et Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), des représentants des propriétaires et gestionnaires forestiers publics (ONF, Conservatoire du Littoral, CD 06 gestionnaire du parc départemental de l'Estérel à Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer), des représentants de l'Etat (Préfecture 83 et 06, DREAL PACA), des représentants d'offices du tourisme du territoire et de l'Agence de Développement et de promotion touristique « Estérel Côte d'Azur », et un représentant national du Réseau des Grands Sites de France (RGSF);
- des documents de cadrage du Ministère de l'Environnement et du RGSF en matière de gouvernance des OGS,
- de certains retours d'expérience de territoires d'OGS et Grands Sites de France labélisés,
- des analyses formulées lors du séminaire « Gouvernance » organisé par le RGSF à Paris en janvier 2019,
- de l'avis de la DREAL PACA et de la Sous-Préfecture de Draguignan (le Sous-Préfet de Draguignan ayant été nommé coordinateur de l'OGS pour les services de l'Etat).

ROLE DU SIPME, STRUCTURE GESTIONNAIRE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Rôle du SIPME

Le SIPME est la structure porteuse de l'Opération Grand Site (OGS), lancée en vue de l'obtention du label « Grand Site de France ». Son action sur l'OGS est permanente.

Au cours de la phase qui s'engage, le SIPME est chargé de piloter l'élaboration du programme d'OGS, sous l'égide du comité de pilotage.

Disposant de personnel permanent dédié à cette mission, il anime techniquement l'ensemble de l'OGS et organise notamment le travail des différentes instances décisionnelles et consultatives qui y participent.

Il sera par la suite chargé d'organiser la mise en œuvre du programme OGS, une fois celui-ci approuvé au niveau national par la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (CSSPP), de réaliser directement certaines de ses actions, de coordonner les autres. Il coordonne l'application des différentes politiques publiques et les acteurs du territoire. Il devra mettre en place un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre du programme de l'OGS dans la perspective à terme de la candidature au label Grand Site de France.

Il porte d'ores et déjà les actions de préfiguration de l'OGS, notamment les études (Charte forestière de territoire signée en 2015, étude de fréquentation entre 2016-2018, Plan de Paysage et Schéma d'accueil du public en 2018-2020, Etudes d'avant-projet pour la réhabilitation de la Maison forestière du Malpey en 2017-2019).

En 2017, il a rédigé la Note Argumentaire OGS (dossier de candidature OGS) avec l'appui de la DREAL PACA, qui a été validée en 2018 par le ministre en charge de l'environnement. L'Estérel est ainsi entré officiellement en OGS le 1er octobre 2018, devenant le « Grand Site de l'Estérel ». Il sera « Grand Site de France de l'Estérel » lorsque le label décerné par l'Etat aura été obtenu, après mise en œuvre du programme OGS.

Le SIPME est aussi le garant de la bonne utilisation des marques déposées par l'Etat à l'INPI « Opération Grand Site » et « Grand Site ».

Composition du Comité Syndical du SIPME

Le Comité Syndical comprend les représentants élus des collectivités membres du SIPME :

- Commune des Adrets-de-l'Estérel,
- Communauté de Communes du Pays de Fayence, qui adhère au SIPME pour la commune de Bagnols-en-Forêt
- Commune de Fréjus
- Commune de Puget-sur-Argens
- Commune de Roquebrune-sur-Argens
- Commune de Saint-Raphaël
- Commune de Théoule-sur-Mer

Le Comité Syndical comprend donc toutes les communes du périmètre OGS, à l'exception de Mandelieu-la-Napoule dans les Alpes-Maritimes, dont l'adhésion est envisagée, et qui est d'ores et déjà signataire de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel de 2015. Il comprend également la commune de Roquebrune, qui ne fait pas pour l'instant partie du périmètre OGS, mais dont l'intégration au périmètre est à l'étude.



COMITES DE SUIVI DE L'OGS ESTEREL

ORGANE	ROLE	COMPOSITION
COPIL Comité de Pilotage	Le COPIL regroupe les dirigeants des personnes publiques (Etat et collectivités) impliquées dans l'OGS, et notamment les financeurs. Il valide toutes les décisions importantes concernant l'OGS. Il assure par ses représentants la bonne appropriation des décisions OGS auprès des différentes autorités et institutions participant au projet. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation réduite dont il fixe la composition. En tant que de besoin, il peut associer à ses réunions toute personne dont les compétences techniques, scientifiques ou environnementales lui paraissent utiles à l'établissement du projet de l'OGS. Le COPIL se réunit une à deux fois par an.	Coprésidé par le Sous-Préfet de Draguignan et par le Président du SIPME Collège des élus du territoire : Maires des communes du territoire de l'OGS validé dans la Note argumentaire de 2018 : Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer Un élu référent de chacune des communes du territoire de l'OGS Un élu référent du Conseil Régional de PACA Un élu référent du Conseil Départemental du Var Un élu référent du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes Un élu référent de la Communauté d'Agglomération des Pays des Lérins (CAPL) Un élu référent de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) Un élu référent de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) Collège des représentants de l'Etat : Un représentant de la Sous-Préfecture de Grasse Un représentant de la DREAL PACA Un représentant de la DRAAF PACA Deux représentants de la DRAC PACA : UDAP 83 et 06 Deux représentants de la DDTM : 83 et 06 Collège des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels de l'Estérel : Un représentant de l'ONF Un représentant du Conservatoire du Littoral Un représentant du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en charge de la gestion du Parc Départemental de l'Estérel 06 Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Un représentant du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var (Fransylva) Collège des Offices du tourisme intercommunaux : Le Président de l'Agence Estérel Côte d'Azur Le Président de l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Fayence Le représentant de l'Office de Tourisme de Théoule-sur-Mer

		Un représentant du Conseil Consultatif de l'OGS, porte-parole choisi par ce Conseil pour siéger au COPIL Responsables techniques SIPME de l'OGS : Le Directeur du SIPME Le Chargé de mission OGS
COTECH Comité technique	Le COTECH est une formation technique du COPIL, qui se réunit pour organiser le travail d'élaboration du programme de l'OGS, les études et les actions de préfiguration. A cet effet, il anime les commissions thématiques et le Conseil consultatif. Il prépare les décisions qui relèvent de l'approbation formelle du COPIL. Formé de responsables des services techniques des principaux organismes du COPIL, il peut se réunir en séance plénière ou en formations plus restreintes, selon les sujets abordés lors des réunions. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, mais à minima une fois par trimestre	Présidé par le Président du SIPME ou son représentant Collège des représentants de l'Etat : L'Inspecteur des Sites de la DREAL PACA Le représentant de la Sous-Préfecture de Draguignan Deux représentants de l'UDAP (architecte des bâtiments de France) : 83 et du 06 Deux représentants des DDTM 83 et 06 Collège des techniciens des collectivités locales : Le représentant technique de chacune des communes de l'OGS (voir la liste du COPIL) Le représentant technique de la CAVEM (gestion Natura 2000) – de la CAPL et de la CCPPF Le représentant technique du CD 83, du CD 06, et du CR PACA Le représentant technique des communes concernées par le projet d'OGS, mais non encore intégrées à la démarche (soit Mandelieu-la-Napoule et Roquebrune-sur-Argens) Collège des gestionnaires d'espaces naturels de l'Estérel : Un représentant de l'ONF, Un représentant du Conservatoire du Littoral, Un représentant du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en charge de la gestion du Parc Départemental de l'Estérel 06 Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPFF) Autres acteurs : Un représentant du SDIS Un représentant du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement Responsables techniques SIPME de l'OGS : Le Directeur du SIPME Le Chargé de mission OGS

CONSEIL CONSULTATIF	Le Conseil consultatif a vocation à réunir les acteurs de la société civile pour les informer des démarches en cours et recueillir des propositions ou avis. Il constitue également un espace d'échange où les représentants des acteurs concernés par la démarche OGS peuvent se rencontrer et dialoguer. Il est à articuler avec les commissions thématiques, qui réuniront également les acteurs de la société civile. Le rôle, la composition et le fonctionnement de cette instance sont à préciser. Il se réunit une à deux fois par an, avant le COPIL, afin que ses avis puissent lui être transmis.	Présidé par le Président du SIPME ou son représentant Représentants techniques de certaines institutions et administrations : Inspecteur des Sites de la DREAL PACA, ONF, Conservatoire du littoral, Education Nationale, Association des Communes Forestières 83 et 06 (COFOR), Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) Représentants d'organisations touristiques : OT et Oti du territoire, Agence Estérel Côte d'Azur, Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur (pour les Alpes-Maritimes), Agence de Développement touristique du Var (ADT VAR) Représentants d'associations locales : sports de nature (1 FFR, 1 FFC, 1 représentant des sports de mer, 1 Collectif Estérel pour Tous, 1 escalade), environnement (2 représentants), éducation (1 représentant), patrimoine (1 représentant), fédération de chasse 83 (1 représentant), 1 représentant de la Fédération des associations des activités nautiques du Var. Représentants de professionnels : 1 représentant des apiculteurs, 1 représentant des professionnels des sports de nature, 1 représentant de l'élevage, 3 représentants des professionnels du tourisme (hébergeur hôtel, hébergeur camping, commerçant), 1 représentant du SDIS, 2 représentants des pêcheurs (prudhommes de pêche de Saint-Raphaël et de Cannes) Responsables techniques SIPME de l'OGS : Directeur du SIPME Chargé de mission OGS
COMMISSIONS THEMATIQUES	Les commissions sont des lieux d'information, de débat et de proposition pour l'élaboration du programme de l'OGS. Leur nombre et leur composition n'est pas fixe, le COTECH suit leurs travaux. Trois commissions sont prescrites : 1. Commission du patrimoine naturel, culturel et paysager 2. Commission des activités de nature et de découverte	Chaque commission est présidée par un élu du territoire et animée par le Chargé de mission OGS. Les acteurs sont répartis en fonction de leur domaine de compétence : ➢ Acteurs institutionnels (cf. COTECH) ➢ Associations locales ➢ Représentants de socio-professionnels ➢ Experts invités

	3. Commission du tourisme durable et du développement économique Elles sont réunies en fonction des besoins à l'initiative du COTECH.	
--	---	--

Des réunions grand public d'information des habitants seront également organisées chaque année en vue de rendre compte de la vie du Grand Site et des actions menées.

Pour assurer le suivi des grandes études et projets structurants de l'OGS, les COPIL et COTECH de l'OGS ainsi que des groupes de travail ad hoc pourront être réunis avec des acteurs complémentaires, en fonction des thématiques.

Après validation du programme OGS et passage en CSSPP, une Convention Cadre Etat-Collectivités pourra être établie pour la mise en œuvre et le financement des actions prévues.

Le processus sera complété tout au long du projet par une collaboration avec le Réseau Grand Sites de France (RGSF), auquel le SIPME a adhéré en 2017.

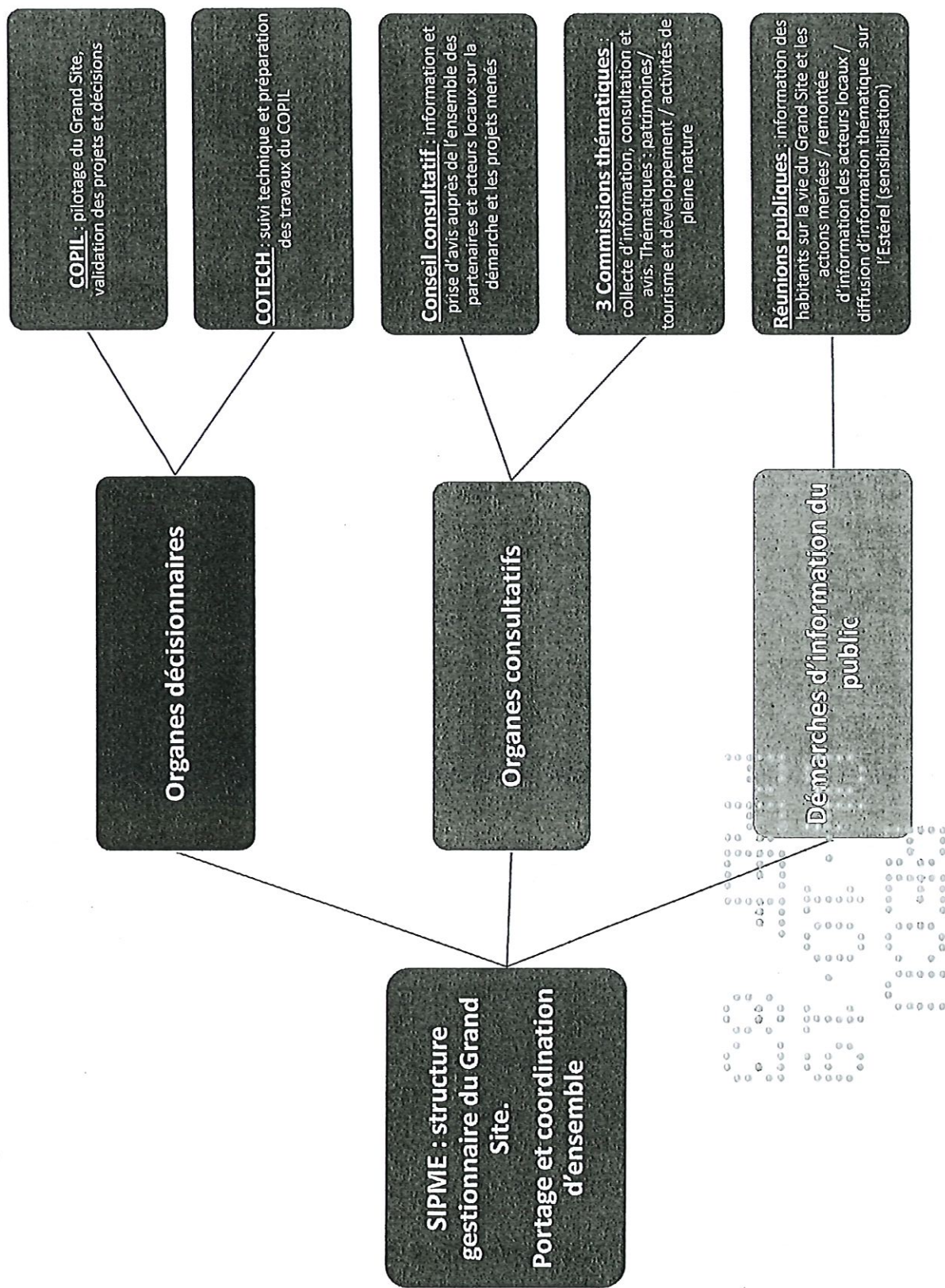


Schéma de gouvernance de l'OGS Estérel



315

Compte-Rendu du Comité de Pilotage de lancement de la Démarche Grand Site de France de l'Estérel

29/03/2019 - Centre culturel de Saint-Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la Démarche Grand Site de France et des principes de gouvernance des OGS
2. Présentation de l'OGS Estérel
3. Présentation du schéma de gouvernance de l'OGS Estérel envisagé. Approbation de la composition du COPIL
4. Actions en cours et à venir : agenda 2019-2020

Liste des pièces-jointes :

- Dossier de presse de lancement officiel de la Démarche Grand Site de France dans l'Estérel
- Power Point d'animation du Copil du 29/03/2019
- Schéma de gouvernance de l'OGS de l'Estérel

Liste des annexes :

- Liste des personnes présentes
- Liste des personnes excusées

INTRODUCTION

Vendredi 29 mars 2019, Monsieur Jean-Luc Videlaïne, Préfet du Var et Monsieur Nello Broglio, Président du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME), ont officiellement mis en place à Saint Raphaël le Comité de pilotage de l'Opération Grand Site de l'Estérel.

Ce lancement fait suite à la lettre du 1er octobre 2018 du ministre de la Transition Ecologique et Solidaire au préfet du Var, laquelle donnait son accord pour l'engagement d'une « Opération Grand Site » sur le site classé du Massif de l'Estérel, répondant ainsi favorablement au dossier de demande présenté par le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME), avec le soutien des préfectures de la région PACA, des Alpes-Maritimes et du Var.

Le site du « Massif de l'Estérel Oriental » a été classé au titre des Sites par décret du premier ministre le 3 janvier 1996. Ce classement reconnaît sa dimension de monument naturel national et assure à très long terme sa protection contre l'urbanisation et toute forme d'artificialisation, au bénéfice des habitants de la région comme de ses nombreux visiteurs. Dans cet objectif, les aménagements et constructions dans le site classé sont autorisés par l'État, directement par le ministre en charge des sites pour les plus importants, après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages.

Toutefois, le classement à lui seul ne suffit pas à assurer la qualité de l'accueil des nombreuses personnes attirées par la beauté et le prestige des lieux. C'est pourquoi les collectivités locales, réunies dans le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME), ont souhaité prendre en main la gestion

et la valorisation du site, en vue d'obtenir de l'Etat le label « Grand Site de France » : un label très exigeant, attribué uniquement aux sites classés de notoriété nationale, qui proposent un accueil du public à la hauteur des qualités du site, dans le respect des habitants, du caractère des lieux et de la biodiversité.

A ce jour, seuls 17 sites classés ont obtenu ce prestigieux label : Massif de la Sainte-Victoire, Gorges de l'Hérault, Marais Poitevin, Pointe du Raz... (voir le site Internet du Réseau des Grands sites de France <http://www.grandsitedefrance.com/>). 26 autres sites, dont l'Estérel, sont en « Démarche Grand Site de France » aussi appelée « Opération Grand Site (OGS) » en vue de l'obtention du label.

Par son courrier du 1er octobre 2018, le ministre reconnaît les qualités du massif de l'Estérel comme site de premier plan, approuve les orientations de gestion et d'aménagement proposées par les collectivités, et les engage à construire et mettre en oeuvre le projet de territoire de l'OGS dans les années qui viennent, en vue d'obtenir le label Grand Site de France.

Avec la mise en place de ce Comité de pilotage, Le SIPME va pouvoir poursuivre et intensifier la concertation avec tous les partenaires locaux publics et privés, intéressés par la préservation, la fréquentation et les retombées touristiques et économiques de l'Estérel, pour faire de ce monument naturel et paysager exceptionnel un lieu d'accueil exemplaire des visiteurs, habitants ou touristes, à la hauteur du prestige de notre belle région.

Le syndicat recevra dans cette tâche l'appui de Monsieur le Sous-préfet de Draguignan, désigné comme coordonnateur des services de l'Etat par les préfets du Var et des Alpes-Maritimes, ainsi que de l'Office national des forêts et du Conservatoire du littoral, propriétaires d'une grande partie de cet espace, largement mis à la disposition du public pour le bonheur de tous.

COMPTE RENDU DU COPIL

Le présent compte-rendu vient en complément des pièces-jointes suivantes :

- Dossier de presse de lancement officiel de la Démarche Grand Site de France dans l'Estérel
- Power Point d'animation du Copil du 29/03/2019
- Schéma de gouvernance de l'OGS de l'Estérel

Monsieur le Maire de Saint-Raphaël souhaite la **bienvenue aux participants** de ce Copil élargi de lancement de la Démarche Grand Site de France de l'Estérel. Monsieur le Préfet du Var prend ensuite la parole pour rappeler le rôle de l'Etat dans l'accompagnement de ce type de projet de territoire ambitieux, aux côtés des acteurs locaux.

Monsieur Brolgio, Président du SIPME et Maire des Adrets de l'Estérel, remercie ensuite l'ensemble des participants pour leur présence. Il insiste sur le fait que ce Copil marque une étape, un premier pas vers le lancement d'une aventure collective, qui rassemblera administrations, collectivités et acteurs de la société civile, autour d'un projet commun de mise en valeur et de protection de ce territoire exceptionnel qu'est l'Estérel.

Il rappelle qu'exceptionnel, l'Estérel l'est à plusieurs titres. Par sa biodiversité, par l'extraordinaire diversité de ses paysages et de ses ambiances, par son ampleur, 30 000 ha de nature, une île au sein d'un espace densément urbanisé. Il est essentiel en lui-même, essentiel pour la qualité de vie des habitants qui le fréquentent assidûment, essentiel pour l'économie touristique locale. Il peut aussi avoir un rôle déterminant à jouer en matière de transition écologique. Car comment mieux sensibiliser à la protection de la nature et inciter à changer certains comportements, qu'en touchant émotionnellement les gens. En leur faisant découvrir des paysages hors du commun, tout en leur montrant leur richesse et leur fragilité. Selon lui, on ne défend que ce que l'on aime, et l'on aime que ce que l'on apprend à connaître.

Il rappelle que l'Estérel fait déjà l'objet de nombreuses protections réglementaires qui ont pu le protéger de certaines menaces et de l'urbanisation : forêt domaniale et communale, site classé, espaces du conservatoire

du littoral ou des Départements. Mais face aux nouvelles menaces que sont le changement climatique et l'accroissement des risques d'incendie, face à de nouvelles tendances liées au développement des sports de nature et à l'augmentation de la fréquentation, il convient de passer d'une logique de protection simple à une logique de gestion et de mise en valeur plus active et mobilisant plus de moyens, pour que demain, l'aménagement et la gestion de ce territoire soit à la hauteur du caractère exceptionnel du site.

Enfin, selon lui, parmi les Grands Sites que compte la France, l'Estérel a vocation à devenir un site majeur, aux côtés notamment de la Baie de Somme, du Marais Poitevin ou de la Sainte-Victoire. Comme eux il va devoir équilibrer les divers piliers du développement durable : développer un accueil du public de qualité, pour le volet social ; développer un écotourisme respectueux du territoire et améliorer les retombées financières locales, pour le volet économique ; et enfin, mieux préserver les espaces en régulant les flux de fréquentation, pour le volet environnemental.

Monsieur Jannin, Inspecteur des Sites de la DREAL PACA, présente ensuite la Démarche Grand Site de France et des principes de gouvernance des OGS (Voir Power Point).

Monsieur Jourtau, Directeur du SIPME, Mme Roux, Chargée de mission OGS Estérel et CFTGE au SIPME et Monsieur Broglia présentent ensuite l'OGS de l'Estérel, et notamment :

- l'état d'avancement de l'OGS de l'Estérel,
- le périmètre de l'OGS et ses évolutions futures potentielles,
- les plus-values d'une OGS pour le territoire,
- les champs d'action thématiques couverts par l'OGS de l'Estérel,
- les grandes orientations validées en octobre 2018 par le Ministre en charge de l'environnement dans la Note Argumentaire OGS (dossier de candidature présenté par le SIPME)
 - Orientation 1 - Note OGS: Améliorer l'accueil du public dans le respect du site
 - Orientation 2 - Note OGS : Redonner vie au patrimoine forestier et paysager
 - Autres orientations : mieux informer le public et l'impliquer dans la protection de l'espace naturel ; développer un programme de gestion de l'interface terre-mer ; développer la connaissance de la richesse du territoire

Monsieur Jourtau présente ensuite le schéma de gouvernance de l'OGS de l'Estérel, élaboré par le SIPME avec l'appui de la DREAL PACA, et pré-validé par le Sous-Préfet du Var, qui avait été au préalable envoyé aux participants pour information et recueil d'avis.

M. BROGLIA soumet au vote de l'assemblée le schéma de gouvernance ainsi que la composition du COPIL de l'OGS. Il n'y a pas d'opposition dans la salle mais deux remarques sont formulées :

- Monsieur Renaud-Bezot, Responsable de l'Unité territoriale ONF Grand Estérel, demande à ce que la dénomination du Collège des gestionnaires d'espaces naturels de l'Estérel soit remplacée par la formulation suivante « Collège des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels de l'Estérel ».
- Monsieur Roux, représentant du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var, demande à ce que son syndicat, Fransylva, soit présent au COPIL de l'OGS, aux côtés du CRPF.

Les deux demandes sont validées et seront intégrées à la version finale du schéma de gouvernance.

Un temps d'échange a ensuite lieu entre les participants, dont l'essentiel est restitué ci-dessous :

1- Monsieur Huet, Maire de Montauroux : Il se demande s'il serait possible pour sa commune d'intégrer le Grand Site. Sa commune rencontre des problèmes au niveau de la maison du lac et du lac de St Cassien : d'une part le coût de l'entretien des rives est important, et il n'est pas fait comme il le faudrait selon lui, d'autre part, il existe des problèmes en termes de police de l'environnement : des engins à moteur circulent sur le territoire, ce qui est très compliqué à gérer. Est-ce qu'en entrant dans le Grand Site, la prise en charge de ces problèmes du quotidien serait facilitée ?

Réponse M. Jourtau : Le périmètre actuel de l'OGS ne fait qu'effleurer le lac de St Cassien. D'un point de vue géologique, critère principal de détermination des limites d'extension future de l'OGS, le lac ne s'inscrit pas dans l'Estérel volcanique. La question de sa possible intégration à l'OGS n'a pas été envisagée jusqu'à présent. Cette question sera à poser dans les années qui viennent, notamment aux services de l'Etat chargés de suivre l'OGS.

Réponse M. Broglio : Il évoque le cas de la commune des Adrets qui se situe à la sortie de l'autoroute, et donc constitue une entrée vers l'Estérel et une interface vers le pays de Fayence. Tôt ou tard, une politique commune sera à mener avec le Pays de Fayence sur cette porte d'entrée commune, que ce soit à l'intérieur ou non du Grand Site.

2- Monsieur Botella, Maire Théoule : Il adresse ses félicitations au Président du SIPME et au Préfet pour la démarche engagée. Au nom des communes du 06 et de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins, il affirme le soutien au projet. Il précise que Mandelieu intégrera peut-être le SIPME, les discussions sont en cours. Il souligne que les projets de réhabilitation des maisons forestières présentés par le SIPME lui semblent pertinents (Duchesse et Malpey). Il évoque le cas de la maison forestière du Trayas située entre le 83 et le 06, qui va prochainement être mise à la vente par l'Etat et trouve qu'il serait dommage qu'un tel patrimoine soit racheté par un privé. Il demande si dans le cadre de l'OGS, il ne serait pas possible d'exercer un droit de préemption et de restaurer ce bâtiment patrimonial en une maison de la mer, destiné à l'accueil et la sensibilisation du public du Grand Site.

Réponse M. Broglio : Le problème réside dans le financement, il faut trouver un montage financier satisfaisant. Le SIPME, en tant que porteur de l'OGS souhaite travailler sur ce dossier du Trayas. Pour monter une opération de rachat par préemption de la maison forestière du Trayas, afin d'envisager un projet public de type « maison de la mer » pour le Grand Site, il sera important d'avancer avec les services de l'Etat et du SDIS. Une bonne volonté générale est indispensable pour l'aboutissement des projets d'intérêt général.

Réponse de M. Fulchiron, Directeur 06-83 de l'ONF : La maison forestière du Trayas a davantage vocation à servir au développement local qu'à loger un agent ONF. Il se dit favorable à un projet mené dans le cadre de l'OGS.

Réponse de Mme Roux : La maison forestière du Trayas se situe en zone rouge du PPRIF de Saint-Raphaël, qui exclue la possibilité de transformer le bâti existant en Etablissement Recevant du Public (ERP), et donc de développer un projet d'accueil du public tel qu'une maison de la mer. Pour pouvoir envisager un projet de ce type dans le cadre de l'OGS et exercer le droit de préemption, il faudra en premier lieu étudier avec les services de l'Etat la possibilité de faire évoluer le classement d'une zone rouge à une zone B1 dans le PPRIF, grâce à la mise en sécurité du site d'un point de vue du risque incendie, afin de pouvoir envisager la création d'un ERP.

3- Monsieur Konopnicki, conseiller départemental du 06 : Selon lui, l'OGS est un formidable projet qui doit permettre de réaliser un travail conjoint entre les départements 06 et 83. Le Conseil départemental du 06, dans sa mission de gestionnaire de la partie Ouest de l'Estérel sur Théoule et Mandelieu, sera présent dans les actions de l'OGS et pourra apporter son expérience de gestionnaire de parcs départementaux dans les projets de préservation de l'environnement et d'accueil raisonné du public.

Réponse de M. Broglio : Il est en effet nécessaire de bénéficier des retours d'expérience d'autres sites sur ces questions. L'OGS permettra de mieux gérer les flux de fréquentation sur l'ensemble de l'Estérel, et notamment d'opérer un délestage du parc départemental 06 de l'Estérel vers le Var.

4- Monsieur Fulchiron, Directeur ONF de l'Agence territoriale Alpes-Maritimes / Var : Il rappelle que la forêt domaniale représente une partie importante du périmètre de l'OGS et réaffirme son soutien à la démarche. La position de l'Etat est que la forêt domaniale soit au service des projets de territoire, l'ONF

travaillera donc avec le SIPME et les acteurs locaux dans un esprit de partenariat. Il indique que l'ONF mettra à disposition du SIPME pour le projet d'OGS son expertise forestière et environnementale ainsi que sa connaissance du territoire de l'Estérel. Il souligne qu'il est important d'intégrer les maisons forestières dans la réflexion du projet OGS.

5- Monsieur Ollivier, Maire de Roquebrune : Il remercie le SIPME pour sa volonté d'intégrer à court terme le rocher de Roquebrune et le secteur Nord de la commune de Roquebrune dans l'OGS, espaces communaux rattachés géologiquement au volcanisme de l'Estérel. Le rocher de Roquebrune fait partie intégrante de l'Estérel et marque la frontière avec le massif des Maures. Il réaffirme la volonté de sa commune d'intégrer l'OGS. La commune est de plus en cours de demande de classement du site au patrimoine de l'UNESCO.

6- Monsieur Bertora, Président de la CAVEM : Il évoque le cantonnement de pêche du Cap Roux, espace où toute forme de pêche est interdite. Il rappelle que c'est la prud'homie de St Raphaël qui gère ce cantonnement et perçoit un affaiblissement des motivations pour le maintenir. La CAVEM va essayer de s'impliquer au maximum pour défendre le maintien du cantonnement, mais il pense que l'OGS doit être active sur ce point car sa disparition serait une perte considérable (il s'agit du plus grand cantonnement de pêche de France).

Réponse de M. Broglio : Il s'agit en effet d'une priorité que de préserver les écosystèmes marins.

Réponse du Maire de Théoule : Il ajoute qu'à Théoule un parc naturel marin a été créé avec le Département 06 et le Conservatoire du Littoral. Il serait envisageable d'étendre ce nouveau parc au cantonnement de pêche pour assurer sa pérennité. Il existe une complémentarité possible entre ce qui se fait sur le 06 et sur le 83.

7- Monsieur Louis, élu communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Fayence : En termes de développement local, il est important de ne pas oublier l'élevage et le pastoralisme. Il n'a noté aucune étude réalisée sur ce problème dans le Power Point présenté par le SIPME. Il indique également que sa collectivité va adopter son SCOT en avril, qui prend en compte cet enjeu.

Réponse de Mme Roux : La présentation Power Point du Copil se centre sur les orientations principales de la Note Argumentaire OGS Estérel (dossier de candidature envoyé au Ministre de l'Environnement), elle ne reprend pas l'ensemble des actions portées par le SIPME dans le cadre du plan d'actions à 10 ans de la Charte forestière de l'Estérel de 2015 (CFTGE), qui prévoit des actions en matière de pastoralisme. De plus, il faut préciser que le dossier de candidature OGS n'est pas le Projet OGS, qui reste à construire dans les 2 ans à venir avec l'ensemble des acteurs locaux et avec l'appui de l'Etat. Le projet OGS intégrera forcément des actions en matière de pastoralisme.

8- Monsieur Roux, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var (FRANSYLVA 83) : Il représente les propriétaires fonciers, mais il est aussi vice-président du Centre Régional de la Propriété Forestière PACA (CRPF), organisme d'Etat qui accompagne les propriétaires privés dans la gestion durable de leur forêt. Sur l'Estérel, contrairement à la situation nationale et varoise, le foncier privé est minoritaire comparé aux forêts publiques. Il insiste sur le fait que les propriétaires privés doivent néanmoins être pris en compte dans les projets d'aménagement du Grand Site qui pourraient les impacter. Il souhaite que les acteurs locaux et le SIPME fassent bien la différence entre le CRPF et Fransylva, et demande à ce que Fransylva soit également représenté au COPIL de l'OGS, aux côtés du CRPF.

Réponse de Mme Roux : Fransylva sera ajouté comme demandé aux membres du COPIL.

9- Monsieur Konopnicki, Conseiller départemental du 06 : Il rappelle qu'il faut renforcer les politiques volontaristes et les partenariats entre les départements 83 et 06 en ce qui concerne la lutte contre les incendies de forêt, qui n'ont pas de frontière administrative.

Réponse de Mme Roux : Elle précise que les préoccupations concernant la mutualisation sur les risques liés aux incendies sont inscrites dans le plan d'action de la CFTGE.

10- Monsieur Cherblanc, Directeur de l'Agence de développement et de promotion touristique Estérel Côte d'Azur : il souligne le fait que dans le cadre de l'OGS, la question de la structuration des itinéraires de sport de nature et de leur balisage est un point prioritaire à traiter en matière d'enjeux de

développement touristique. Il indique que la Région PACA propose des aides pour le développement des Smart destinations et que dans le cadre de l'OGS, il s'agit d'une piste intéressante.

11- Représentant de Monsieur le Maire de Roquebrune : Il rappelle qu'il faudrait réfléchir à l'articulation de la réglementation sur le 06 et le 83 en matière d'interdiction de pénétrer dans les massifs pour cause de risque incendie. Il faut pouvoir donner un message clair aux touristes en période estivale.

Réponse M. Jourtau : Les jours de fermeture du massif de l'Estérel sont peu fréquents en moyenne sur le massif (4 à 5 jours sur l'été en général, 2017 ayant été une année exceptionnelle avec plus de 20 jours de fermeture), mais il faudra en effet avoir une harmonisation et gérer la fréquentation estivale pour la rendre sécurisée et confortable. Le SIPME travaille avec l'ONF sur la sécurisation de la fréquentation, avec une réelle présence sur le terrain. Par ailleurs, la question de la maison forestière du Malpey interroge beaucoup d'acteurs depuis longtemps : inexploitée par l'ONF, elle se dégrade depuis 20 ans alors que son emplacement est très stratégique. Elle sera réhabilitée et accueillera du public en extérieur, qui sera sensibilisé sur le risque d'incendie de forêt.

12- Monsieur LE MOAL, Président de l'association de protection de l'environnement LACOVAR : Il évoque le dossier Fonsante (projet de la commune de Callian (mené par Suez), d'enfouissement de déchets du bâtiment et de mâchefers issus des usines d'incinération de la région, situé en limite immédiate du périmètre de l'OGS, sur la commune de Tanneron). LACOVAR est intervenu à de nombreuses reprises pour s'opposer à ce projet, même auprès du Ministre de l'environnement, mais ces sollicitations ont été peu fructueuses. Il rappelle que le projet se situe dans une zone très exposée aux regards, en bordure d'autoroute. Il demande au Président du SIPME ce qu'il en pense.

Réponse de M. Broglio : Son opposition au projet est très forte, comme Président du SIPME, Vice-Président de la CAVEM en charge de l'environnement, et comme Maire de la commune des Adrets, située en vis à vis du projet. Il rappelle que les élus de la CAVEM sont contre ce projet, et qu'une motion de la CAVEM portant opposition au projet VALORPOLE de Fonsante a été prise à l'unanimité par le Conseil communautaire de la CAVEM le 11 février 2019. Le projet n'est pas encore déposé. Il se situe à la limite du site classé de l'Estérel. Il pose des problèmes environnementaux, paysagers, économiques mais aussi de santé publique en matière de pollution grave et irréversible de la ressource d'eau potable du lac de Saint-Cassien par les métaux lourds issus des mâchefers.

Réponse Mme Roux : Dans le cadre des études de Plan de Paysage et de Schéma d'accueil du public en cours (études cadre de construction du projet d'OGS), un inventaire des projets en cours mais aussi des projets « menaces » est en train d'être fait. Le projet de Valorpole de Fonsante a été identifié comme la plus grande menace pour la démarche et l'espace de l'OGS, et figurera comme tel dans le diagnostic paysager qui sera bientôt finalisé et rendu public.

13- Monsieur le représentant du Maire Roquebrune : Il demande si des modifications budgétaires vont être demandées auprès des communes membres du SIPME, du fait de l'OGS notamment.

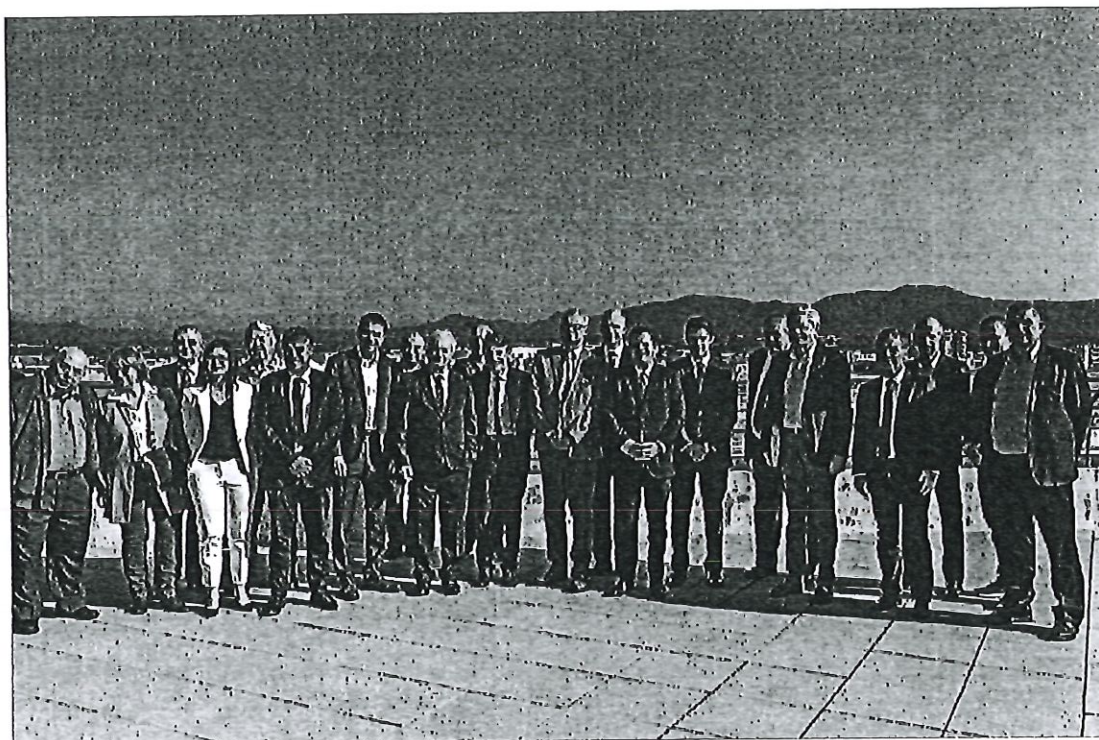
Réponse de M. Jourtau : Il n'y aura pas de modification notable pour cette année et l'année prochaine dans la mesure où il s'agit uniquement pour l'instant de financer les études qui vont servir à construire le programme d'action OGS. Des participations plus importantes seront demandées lorsque l'on en sera à la phase de réalisation de travaux d'aménagement. Il faut noter qu'aussi bien pour le financement d'études que de travaux, des subventions peuvent être obtenues pour alléger la participation des communes.

M. Jourtau et Mme Roux présentent ensuite les actions en cours et à venir en 2019-2020, dans le cadre de l'OGS (voir Power Point en PJ).

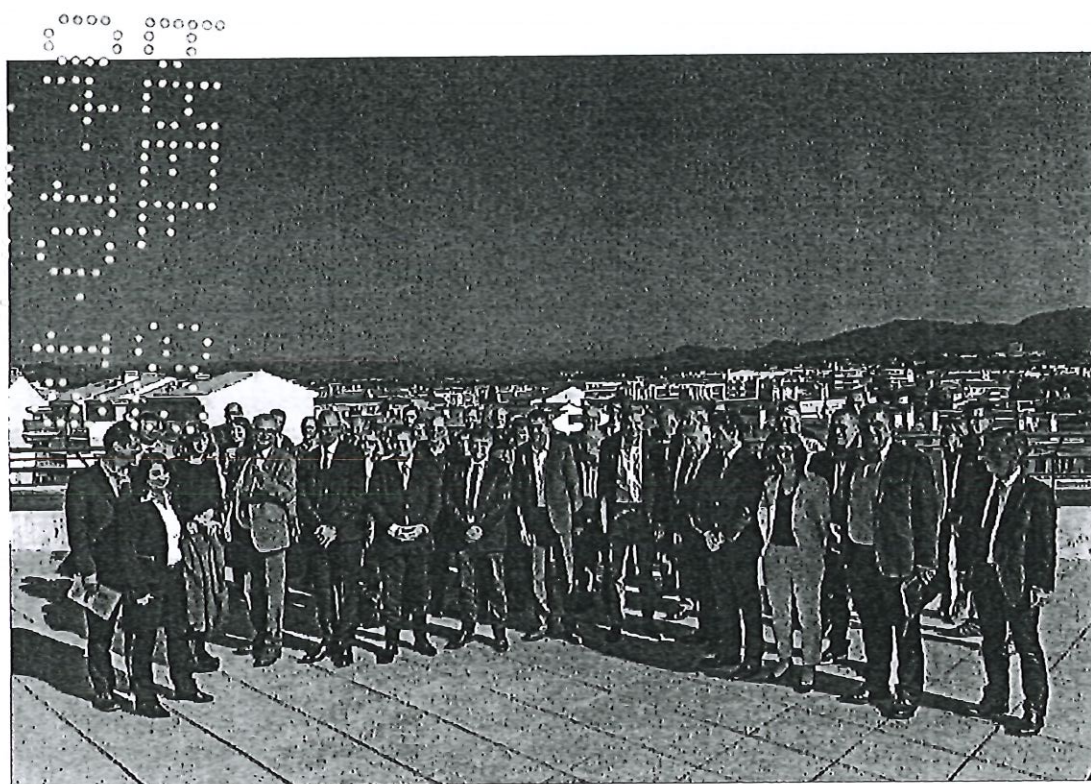
En conclusion, M. Broglio exprime la volonté que l'une des prochaines réunions relatives à l'OGS se fasse dans l'une des communes du 06 afin de prendre en compte l'aspect bi-départemental du périmètre, y compris dans l'organisation d'événements.

Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Président du SIPME remercient les participants pour leur présence et lèvent la séance.

PHOTOS DE LA MATINEE



Mesdames et Messieurs les élus du territoire
aux côtés du Préfet du Var et du Sous-Préfet de Draguignan



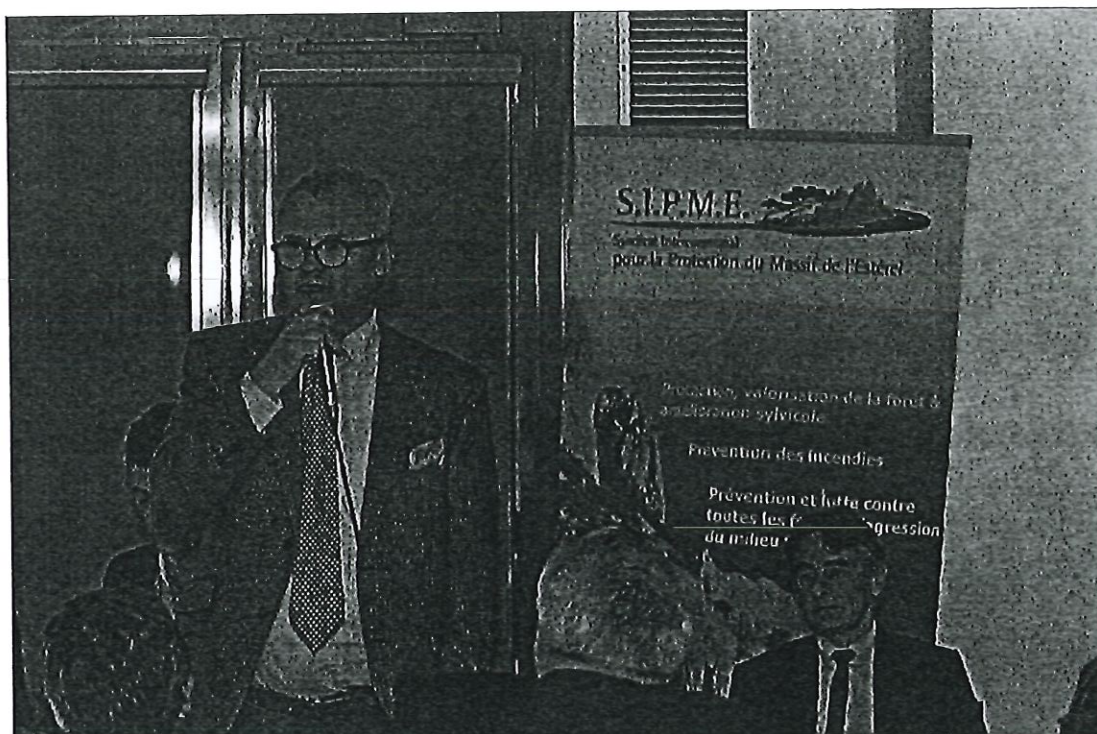
Les participants au COPIL du 29 mars



Intervenants et participants au COPIL



Monsieur le Maire de Saint-Raphaël accueillant les participants



Monsieur le Préfet du Var introduisant la séance



De gauche à droite : Monsieur le Préfet du Var, Monsieur le Président du SIPME,
Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan

Annexe 1 : liste des personnes présentes

Messieurs les Maires des Communes

Commune de Théoule-sur-Mer	Monsieur	BOTELLA	Georges
Commune de Puget-sur-Argens	Monsieur	BOUDOUBE	Paul
Commune des Adrets-de-l'Estérel	Monsieur	BROGLIO	Nello
Commune de Saint-Raphaël	Monsieur	MASQUELIER	Frédéric
Commune de Roquebrune-sur-Argens	Monsieur	OLLIVIER	Jean-Paul
Commune de Montauroux	Monsieur	HUET	Jean-Yves

Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur	VIDELAINE	Jean-Luc
Monsieur	DE WISPELAERE	Éric

Mesdames et Messieurs les Représentants des Collectivités et des Structures partenaires

Communauté d'Agglomération Cannes Lérins	Monsieur	ACH	Jean-Noël
CAVEM	Madame	ALLEMAND	Audrey
Conseil Départemental du Var	Madame	BANTWELL	Laelia
DDTM du Var	Monsieur	BARJON	David
DDTM du Var	Madame	MARTINO	Charlène
Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée	Monsieur	BERTORA	Roland
Communauté de Commune du Pays de Fayence	Monsieur	BERTRANDY	Samuel
Communauté d'Agglomération Cannes Lérins	Madame	CENNAMO	Emmanuelle
Estérel Côte d'Azur Tourisme Agence de développement et de promotion touristique	Monsieur	CHERBLANC	Bzung
Commune de Bagnols-en-Forêt	Monsieur	CLEUZIOU	Olivier
Commune de Puget-sur-Argens	Monsieur	COLOMINES	Alain
Commune de Roquebrune-sur-Argens	Madame	DAHAN	Stéphanie
Conseil Départemental du Var	Monsieur	DECARD	Guillaume
DDTM des Alpes-Maritimes	Monsieur	DEPETRIS	Walter
Conseil Départemental du Var	Madame	FACQUET	Patrice
SDIS du Var	Monsieur	FARCY	Stéphane
CAF de Cannes	Monsieur	FOREST	Luc

Office National des Forêts	Monsieur	FULCHIRON	Manuel
Commune de Saint-Raphaël	Monsieur	GERMAIN	Roland
ESTEREL CLUB CYCLISTE ADRECHOIS	Monsieur	GREFFE	Philippe
Commune de Mandelieu-la-Napoule	Madame	HEMINGWAY	Caroline
DREAL PACA	Madame	HERETE	Sophie
CAVEM	Monsieur	JACOB	Yves
DREAL PACA	Monsieur	JANNIN	Vincent
DRAC PACA	Madame	JOIGNEAU	Sandra
Conseil Départemental des Alpes- Maritimes	Monsieur	KONOPNICKI	David
Centre Régional de la Propriété Forestière	Madame	LAGARDE	Catherine
Commune de Fréjus	Monsieur	LAGUETTE	Éric
LACOVAR	Monsieur	LE MOAL	Jean-Louis
Communauté de Commune du Pays de Fayence	Monsieur	LOUIS	Christian
Commune de Puget-sur-Argens	Monsieur	MACAGNO	Cyril
Conseil Départemental des Alpes- Maritimes	Monsieur	MARECHAL	Guy
Club Alpin Français de CANNES	Monsieur	MESPOULET	Jean-Luc
Sous-Préfecture du Var	Madame	MINIUSSI TSCHIRRET	Marianne
LACOVAR	Monsieur	MORGANTINI	Hervé
CAVEM	Monsieur	OLLIER	Paul-Christian
Commune de Saint-Raphaël	Madame	PICQUART	Christine
ONF	Monsieur	PIN-GIRARDOT	Christophe
Conservatoire du Littoral	Madame	POCHET	Claude-Hélène
Commune de Puget-sur-Argens	Monsieur	REGIS	Gilles
Office National des Forêts	Monsieur	RENAUD BEZOT	Philippe
Commune de Théoule-sur-Mer	Monsieur	RICHARD	Jean-Luc
Collectif Estérel pour Tous et Club Alpin Français	Monsieur	ROSSIGNOL	Gérard
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var	Monsieur	ROUX	Frédéric-Georges
Commune de Théoule-sur-Mer	Monsieur	RUPRECHT	Philippe
CAF de l'Estérel	Monsieur	SAINMONT	Philippe
Commune de Fréjus	Monsieur	SERT	Richard
Commune des Adrets-de-l'Estérel	Monsieur	TREMEREL	Éric
Commune des Adrets-de-l'Estérel	Madame	TREMEREL	Liliane

Commune de Roquebrune-sur-Argens	Madame	VIEU DE GIRARD	Martine
Commune de Roquebrune-sur-Argens	Monsieur	VILLETTE	François

SIPME

Madame	ABBO	Charlène
Madame	ANAVILLELA	Christine
Madame	ROUX	Fanny
Monsieur	JOURTAU	Jean-Pierre



Annexe 2 : liste des personnes excusées

Messieurs les Maires des Communes

Commune de Mandelieu-la-Napoule	Monsieur	LEROY	Sébastien
Commune de Fréjus	Monsieur	RACHLINE	David

Mesdames et Messieurs les Députées et Députés

Alpes-Maritimes	Monsieur	BROCHAND	Bernard
Alpes-Maritimes	Monsieur	CIOTTI	Éric
Alpes-Maritimes	Monsieur	PAUGET	Éric
Alpes-Maritimes	Monsieur	ROUSSEL	Cédric
Alpes-Maritimes	Madame	TABAROT	Michèle
Alpes-Maritimes	Madame	TRASTOUR ISNART	Laurence
Var	Madame	GUERREL	Emilie
Var	Monsieur	MASSON	Jean-Louis
Var	Monsieur	MICHEL-KLEISBAUER	Philippe

Mesdames et Messieurs les Sénatrices et Sénateurs

Alpes-Maritimes	Monsieur	DAUNIS	Marc
Alpes-Maritimes	Madame	GIUDICELLI	Colette
Alpes-Maritimes	Monsieur	LELLEUX	Jean-Pierre
Alpes-Maritimes	Monsieur	LEROY	Henry
Var	Monsieur	COLLOMBAT	Pierre-Yves
Var	Monsieur	GINESTA	Georges
Var	Madame	KAUFFMANN	Claudine

Mesdames et Messieurs les Représentants des Collectivités et des Structures partenaires

Office National des Forêts	Monsieur	AURAND	Jean-Marie
Office de tourisme de Théoule-sur-Mer	Madame	BALDINI	Dominique
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Monsieur	CASTAGNONE	Marc
Collectif Estérel pour Tous et Club alpin Français	Monsieur	CHABERT	Christian
Sous-Préfecture du Var	Madame	CHAPELAND	Claire
Commune de Puget-sur-Argens	Monsieur	ESTANOL	José
Conservatoire du Littoral	Monsieur	FOUCHIER	François

Conseil Départemental du Var	Monsieur	GIRAUD	Marc
SDIS du Var	Monsieur	GOSSE	Frédéric
Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée	Monsieur	REGNE	Laurent
Conseil Régional PACA SUD	Monsieur	SIMON	Christian
Communauté de Commune du Pays de Fayence	Monsieur	TRABAUD	Robert
Communauté de Communes du Pays de Fayence	Monsieur	UGO	René



